

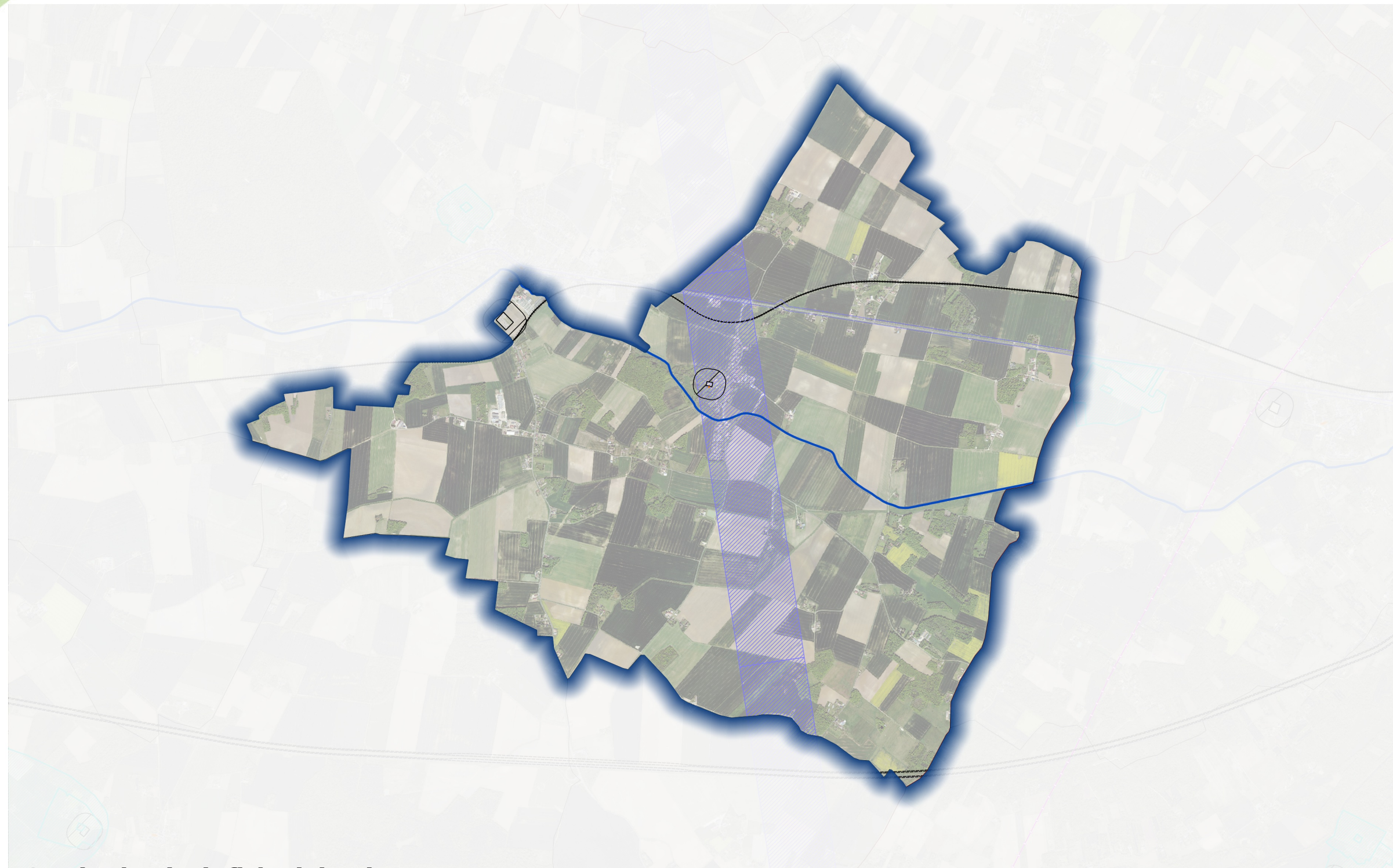


Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.



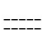



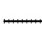

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

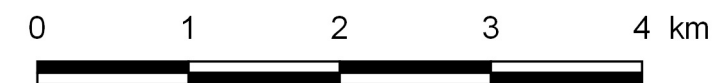
Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Villemoutiers



Servitudes (voir fiche jointe)

-  A4 - Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)
-  AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
-  EL11 - Voies express et déviations d'agglomérations
-  Init1 - Cimetières
-  PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles
-  PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1 - Voies ferrées et croisement fer / route
-  T7 - Relations aériennes : servitudes à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)






Commune de VILLEMOUTIERS

Communauté de communes : Des Canaux et Forêts en Gâtinais

Données
NumériquesPlan des
gestionnaires

A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	X	La Bezonde et ses rus affluents Fossé du Pont aux Senins Fossé de Fou GESTIONNAIRE : DDT45 / SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	X	Eglise de Villemoutiers Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques du 12 janvier 1931 GESTIONNAIRE ; UDAP 6 rue de la Manufacture 45000 ORLEANS	X	X
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération	X	RN 60 Déviation de Bellegarde GESTIONNAIRE : Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes Départementales	X	X
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X	Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	X	Liaison hertzienne Paris – Bourges, tronçon Rumont – Les Choux Zone spéciale de dégagement : hauteur maximale des obstacles 140 m. Décret du 18 août 1962 GESTIONNAIRE : France Télécom UPR Ouest – DT Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	X	X
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication	X	Câble de télécommunication GESTIONNAIRE : France Télécom URR Centre Val de Loire 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 LA VILLE-AUX-DAMES Cedex	X	X
T1	Servitudes relatives au chemin de fer	X	Liaison Orléans – Montargis Voie ferrée non exploitée GESTIONNAIRE : RFF Direction Paris Sud-Est 43-45 place Louis Armand 75571 PARIS Cedex	X	X

<p>T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p>	<p>X</p>	<p>Dégagement extérieur de l'aérodrome de Bricy. Altitude maximale des obstacles limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.</p> <p>GESTIONNAIRE : DGAC</p>	<p>Envoyé en préfecture le 14/04/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 14/04/2023</p> <p>Publié le</p>		<p>ID : 045-200067676-20230411-PLUIH_ENVOI15B-AU</p>
--	----------	--	--	--	--